

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2013-597/PR/MENFP portant création d'une régie d'avances pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

n° 2013-597/PR/MENFP

Ministère
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de publication
26 septembre 2013

Numéro JO
n° 18 du 30/09/2013

Date du numéro
30 septembre 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°164/AN/12/6ème L du 01 août 2012 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

VU La Loi n°107/AN/00/4ème L du 29 octobre 2000 relative aux Lois de Finances
VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-058/PREdu 14 avril 2013 fixant les attributions des Membres du Gouvernement

SUR proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est crée une régie d'avance pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. Cette régie d'avance est destinée à couvrir les dépenses courantes du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Article 2

Un budget à hauteur de 500 000 FD qui sera imputable au budget du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et dont la gestion est confiée à la Direction des Finances du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Article 3

Le présent arrêté qui entrera en vigueur dès sa signature, sera publié au Journal officiel.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH